

DESINFECTANT RAPIDE, ACTIF EN 30 SECONDES, NOTAMMENT SUR LE CORONAVIRUS.

NATURE CHIMIQUE

Ethanol (N° CAS 64-17-5) : 63.7g / 100g // Propan-2-ol (N° CAS 67-63-0) : 6.3g / 100g

USAGES ET PROPRIETES

Ce produit est un désinfectant prêt à l'emploi à base d'alcool destiné à la maîtrise des risques microbiologiques en environnement médical (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, crèches, etc.). Il a été développé pour divers usages :

- Pour la désinfection des surfaces lavables telles que :
 - >> les plans de travail et paillasse, l'ameublement (placard des patients, lits, chaises et fauteuils, chariots...),
 - >> les lunettes de toilettes,
 - >> les plateaux repas,
 - >> les poignées de porte,
 - >> les banques réfrigérées, les réfrigérateurs,
 - >> et tout autre matériel médical en contact avec les patients et le personnel médical.

Pour un effet optimal, il est recommandé de l'utiliser entre deux patients.

- Pour la désinfection des mains, afin d'éviter toute contamination croisée entre patients et le personnel soignant. Il ne contient pas d'aldéhyde et de phénol. Son odeur neutre convient parfaitement pour les personnes sensibles aux parfums.

Ce produit garantit un large spectre d'activité biocide, avec une rapidité d'action et laisse des surfaces parfaitement nettoyées sans trace.

BIOCIDE TP1, TP2, TP4

Préparation liquide prête à l'emploi à effet curatif

Caractéristiques physico-chimiques :

Aspect : liquide fluide

Couleur : incolore

Odeur : neutre – odeur

caractéristique de l'alcool

pH à l'état pur : 8,0 à 9,0

Densité à 20°C : 0,880 à 0,890

Solubilité : totale dans l'eau

Conditionnement

Carton 12 x1 litre



Ce produit est conforme aux normes suivantes, à 20°C :

Normes citées dans l'EN 14885 relatives aux antiseptiques et désinfectants chimiques dans le domaine médical		Conditions	
		Propreté	Saleté
BACTÉRICIDE	EN 13727	30 secondes	30 secondes
MYCOBACTERICIDE sur <i>Mycobacterium terrae</i>	EN 14348	30 secondes	30 secondes
LEVURICIDE sur <i>Candida albicans</i>	EN 13624	15 secondes	15 secondes
VIRUCIDE	Méthodologie de la norme EN 14476+A1	Virus enveloppés (Vaccinia, Coronavirus, HIV, HBV, HCV, Herpès simplex, Ebola)	30 secondes / 60 secondes
		BVDV	30 secondes / 30 secondes
		ROTAVIRUS	30 secondes / 60 secondes
		NOROVIRUS	30 secondes / 30 secondes

Ce produit est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 (modifié par l'arrêté du 19 décembre 2013) relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

La quantité de produit par unité de surface est de 30 à 40 ml/m².

MODE D'EMPLOI

Verser directement le produit dans le spray en 250 ml ou 750 ml en coupant la pointe du bouchon

Sur les surfaces : Pulvériser uniformément à 30 cm de la surface à traiter. // Laisser agir 30 à 60 secondes (selon l'activité souhaitée) puis essuyer éventuellement avec une microfibre, le produit sèche sans laisser de trace. // Rincer à l'eau potable si susceptible d'être en contact avec des muqueuses. Dans les autres cas, il est inutile de rincer. // Ne pas appliquer sur des surfaces sensibles à l'alcool (par exemple : verre acrylique).

Sur les mains : Pulvériser sur les mains // les frictionner pendant 30 à 60 secondes (selon l'activité souhaitée) sur l'ensemble de l'épiderme, selon les indications ci-dessous. // Laisser sécher.



1
Paume sur paume
Désinfection des paumes



2
Paume sur dos
Désinfection des doigts et des espaces interdigitaux



3
Doigts entrelacés
Désinfection des espaces interdigitaux et des doigts



4
Paumes / doigts
Désinfection des doigts



5
Pouces
Désinfection des pouces



6
Ongles
Désinfection des ongles



7
Poignets
Désinfection des poignets



PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

· Utiliser ce biocide avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

· Ne pas mélanger à d'autres produits.

· Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

· Respecter les précautions de l'étiquetage réglementaire.

· L'emballage, vide ou contenant encore du produit, doit être éliminé en tant que déchet dangereux

sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas rejeter les résidus

dans les égouts et les cours d'eau.

· En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage

ou l'étiquette. Consulter le centre antipoison le plus proche.

ÉTIQUETAGE REGLEMENTAIRE – cf. section 2 de la Fiche de Données de Sécurité

Selon le règlement CE 1272/2008 et ses modifications (étiquetage dit CLP)

oPas étiquetage

Étiquetage : SGH07 ; SGH02 ; H225 ; H319 ; H336

Étiquetage additionnel

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.